

Service Économie des Territoires,
Agriculture et Forêt

Pôle foncier et gestion de l'espace rural

Affaire suivie par : Blandine FÉVRIER
Tel : 05 53 45 56 09
Courriel : ddt-cdpénaf@dordogne.gouv.fr

Périgueux, le **17 FEV. 2026**
Le président de la CDPENAF

à

Monsieur le président de la communauté de
communes Montaigne Montravel et Gurson,
58 rue des étangs
24610 Villefranche-de-Lonchat

OBJET : Avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) du 29/01/2026.

En application de l'article L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime et de l'article L.153-13 du code de l'urbanisme, vous avez sollicité l'avis de la CDPENAF concernant la déclaration de projet et de la mise en compatibilité du PLUi ayant valeur de SCoT de la communauté de communes Montaigne Montravel et Gurson (CCMMG), qui vise à créer un secteur Npv sur la commune de **Lamothe Montravel**.

La commission a émis un avis **favorable** à la demande de mise en comptabilité sous réserve d'intégrer deux enjeux :

- la proximité de la RD 936 ; enjeux paysagers forts qui nécessitent une insertion paysagère soignée,
- présences d'habitations proches ; nécessité d'une démarche de concertation auprès des riverains qui habitent à proximité de la zone.

Une copie du présent avis devra figurer dans le dossier mis à l'enquête publique et la délibération d'approbation du dossier, à l'issue de la procédure, devra viser cet avis.


Pour le directeur départemental des territoires,
Le directeur adjoint,
Laurent TROVILLE

